



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**Aux personnes intéressées par des projets de règlements modifiant les règlements d'urbanisme de la municipalité de Grand-Métis.**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 4 février 2019, le conseil a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2019-0216 modifiant le règlement 2011-0144 afin d'ajuster les plans au cadastre rénové ».
- Lors de cette même réunion, le conseil a adopté le premier projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2019-0217 modifiant divers éléments du règlement de zonage 2011-0145 ».
- Lors de cette même réunion, le conseil a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2019-0218 modifiant le règlement de construction 2011-0148 au sujet de la réparation de bâtiments dérogatoires ».
- Les objectifs des règlements sont d'enlever l'exigence d'une porte en façade d'un bâtiment principal, de permettre des bâtiments accessoires à des bâtiments principaux occupés par un usage dérogatoire, d'ajuster les plans en fonction du cadastre rénové ainsi que d'uniformiser à 50 % la valeur maximale du coût de réparation d'un bâtiment dérogatoire.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi, 4 mars 2019 à 20h00, au 70, chemin Kempt à Grand-Métis. Au cours de cette assemblée publique, les projets de règlements et les conséquences de leur adoption seront expliqués. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer seront entendus à cette assemblée.
- Ces projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 70, chemin Kempt, aux heures normales d'ouverture.

### Résumé de la modification du plan d'urbanisme

Le plan des affectations du sol est modifié en remplaçant les anciens cadastres par le nouveau cadastre du Québec ainsi qu'en ajustant les aires d'affectation en fonction de ce cadastre rénové.

Donné à Grand-Métis ce 6 février 2019.

Chantal Tremblay  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Municipalité de Grand-Métis

## CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Tremblay, en ma qualité de directrice générale secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public pour une assemblée de consultation annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 14 heures et 16h00 le 6<sup>ième</sup> jour de février 2019.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT  
CE 06<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2019

  
Directrice générale secrétaire trésorière